

# A l'auto-école du Millénaire, financez votre permis de conduire

## avec votre Compte Personnel de Formation (CPF) !

Depuis le 15 mars 2017, le permis de conduire pour les véhicules de la catégorie B (préparation aux épreuves théorique et pratique) peut être entièrement ou en partie financé avec le CPF par tout salarié (ou ex-salarié) ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures à ce titre et souhaitant mener à bien un projet professionnel ou une sécurisation professionnelle.

**L'Auto-école du Millénaire est agréée organisme de formation professionnelle par la DIRECCTE Occitanie, répondant ainsi à des critères de qualité. TOUTES LES FORMATIONS PERMIS B proposées par l'auto-école peuvent ainsi être financées avec votre compte personnel de formation.**



### QU'EST-CE QUE LE CPF ?

Le CPF (Compte Personnel de Formation) fait partie du Compte Personnel d'Activité (CPA) et remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Il s'agit d'un compte alimenté en heures utilisable par tout salarié tout au long de sa vie active pour suivre une formation qualifiante. L'alimentation du CPF est automatiquement effectuée à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond. Les heures restent acquises même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.



### LES 4 ÉTAPES POUR UTILISER VOTRE CPF

**ÉTAPE 1 : Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par le Code du Travail**

- ⇒ Avoir acquis suffisamment de droits formations sur votre compte CPF
- ⇒ Être en mesure d'expliquer en quoi le permis de conduire permet de sécuriser ou de développer votre parcours professionnel
- ⇒ Choisir une auto-école agréée organisme de formation (c'est le cas de l'Auto-école du Millénaire)
- ⇒ Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B ni d'une interdiction de le repasser

## ÉTAPE 2 : Consultez en ligne vos droits à formation

Dans un premier temps, créez votre espace personnel sur [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr) ou sur l'application disponible sur smartphones « Mon compte formation ». Pour ouvrir votre compte personnel d'activité, il vous suffit de renseigner votre nom de naissance, votre numéro de sécurité sociale, votre numéro de téléphone, votre courriel et de choisir un mot de passe.

Ensuite, vous pourrez immédiatement accéder à votre compte et visualiser vos droits à formation (onglet « Mes droits formation »).

## ÉTAPE 3 : Recherchez votre formation

- ⇒ Connectez-vous à votre espace personnel
- ⇒ Allez dans l'onglet « Rechercher une formation »
- ⇒ Dans le cadre « Formation, métier, compétence », tapez « Permis B »
- ⇒ Sélectionner l'encadré « En centre de formation »
- ⇒ Dans le cadre « Ville ou code postal », tapez « 34000 »
- ⇒ Après validation, le résultat de la recherche s'affiche : en bas à gauche de l'écran, dans le cadre « Nom de l'organisme », tapez « AUTO ECOLE DU MILLENAIRE »
- ⇒ Parcourez notre catalogue de formation et choisissez la vôtre. Vous pouvez bien sûr nous contacter par téléphone ou courriel pour plus d'information sur les formations.

Astuce : Retrouvez directement l'ensemble des liens d'accès à notre catalogue de formation à cette adresse : <https://www.autocoledumillenaire.fr/compte-personnel-formation-cpf>

## ÉTAPE 4 : Inscrivez-vous à une de nos formations

- ⇒ Lorsque vous avez choisi votre formation, cliquez sur « S'inscrire à cette formation »
- ⇒ Complétez, modifiez ou supprimez les informations demandées vous concernant
- ⇒ Une page récapitulative vous indique la formation sélectionnée, ses modalités, et votre éventuel reste à payer en fonction des droits à formation dont vous disposez
- ⇒ A la fin, cliquez sur « Envoyer mon dossier »



## VALIDATION DÉFINITIVE DE VOTRE FORMATION

- ⇒ Une fois votre dossier transmis, l'Auto-école du Millénaire vous donnera un accord sous 2 jours ouvrés.
- ⇒ Dès que votre dossier est validé par l'Auto-école du Millénaire, vous aurez la possibilité de vérifier votre dossier d'inscription dans son intégralité, et devrez valider une dernière fois votre demande. Vos droits à formation seront alors mobilisés.

**Bravo, votre demande de formation est validée !**